



●

## APPEL A PROJET 2020

●

### Résidence de production

●

L'appel à projet pour l'année 2020 est lancé !

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations concernant celui-ci, ainsi que les modalités pour soumettre les projets.

Bonne lecture.

#### **I. Présentation de la structure**

L'Atelier Ni, situé à Marseille, est une structure d'accompagnement technique à la fabrication de projets artistiques et de design en volume créée en 2010.

*« Notre but est de créer un outil technique destiné aux artistes, afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets ou de leurs recherches.*

*Pour cela, nous entendons développer un réel savoir-faire basé sur l'écoute, la technique et la recherche des solutions les plus adaptées à leurs desseins.*

*De par nos formations et nos travaux personnels, nous partageons les considérations et les enjeux induits par ces projets toujours particuliers, et sommes sensibles aux démarches et aux positionnements des artistes que nous suivons ».*

Site : [www.atelierni.com](http://www.atelierni.com)

## **2. Objet de la résidence**

Production d'une œuvre en volume à l'Atelier Ni en vue de sa présentation à l'occasion du Printemps de l'Art Contemporain, événement organisé par Marseille Expos (réseau des galeries et lieux d'art contemporain à Marseille qui se déroulera en mai-juin).

L'exposition de cette œuvre aura lieu dans l'atelier technique de l'Atelier Ni, 34 boulevard National, à Marseille durant l'évènement.

L'atelier sera ouvert au public pendant la durée de l'évènement puis sur rendez-vous jusqu'à la clôture du printemps de l'art contemporain.

## **3. Moyens mis à disposition**

L'ensemble des moyens techniques de l'Atelier Ni (voir ci-dessous) et de son équipe sera à la disposition du lauréat pour la production d'une ou plusieurs œuvres en volume dans la limite du temps et du budget alloué.

Techniques et matériaux utilisés par l'Atelier Ni :

- Métal : aciers et aluminium découpe, pliage, roulage numérique, petite chaudronnerie, petite forge, soudure (Arc, MIG/MAG, TIG), découpe et cintrage de profilé.
- Bois : Découpe de panneaux, taille directe, plaquage, usinage, tournage.
- Matériaux composites : moulage, stratification, inclusion.
- Finition : Peinture, émaillage, thermolaquage, anodisation de l'aluminium, sérigraphie.

D'autres techniques peuvent être envisagées et discutées en amont.

## **4. Conditions financières**

- La participation à l'appel à projet est gratuite.
- Les frais liés à l'envoi des dossiers de candidature restent à la charge des candidats.
- Un budget de 1500€ est alloué à la production du projet.
- Les frais de déplacements vers le lieu de résidence sont remboursés à hauteur de 300€ sur justificatif.
- Les œuvres seront assurées durant leur exposition dans l'atelier.

## **5. Calendrier**

Du 03 septembre au 15 novembre 2019 : Appel à candidature.

16 décembre 2019 : Annonce du lauréat.

Décembre 2018 à Mai 2020 : Conception technique du projet et réalisation du projet à l'Atelier Ni. Le calendrier de réalisation sera affiné en détail avec le lauréat pour un rendu et une présentation au Printemps de l'Art Contemporain.

## **6. Modalités de candidatures**

Éligibilité : être artiste professionnel (numéro de Siret ou équivalent).

Composition du dossier de candidature :

- Un dossier artistique (maximum 20 pages).

- Un Curriculum vitae.
- La présentation de l'œuvre à réaliser sous la forme d'une note d'intention. (Maximum 2 pages).

## **7. Critères de sélection**

L'œuvre doit répondre aux préoccupations de l'artiste et à ses recherches, elle doit être partie prenante de son travail. Il est attendu du projet qu'il soit en accord avec le contexte et les techniques de l'atelier. Le projet présenté dans ce dossier est une esquisse, un point de départ à la discussion. La réalisation de la pièce doit être pensée en relation avec les composantes techniques et humaines de l'atelier.

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir un projet en fonction des contraintes techniques liées au transport ou à la présentation de l'œuvre.

## **8. Sélection**

Un comité de sélection composé d'artistes et professionnels du secteur artistique et culturel et de membres du conseil d'administration de l'Atelier Ni examinera les dossiers et sélectionnera le lauréat.

## **9. Obligations du lauréat et de la structure**

Un contrat de production sera signé avec l'artiste sélectionné afin d'encadrer les règles de fonctionnement et de sécurité régissant l'atelier ; notamment la visibilité de l'Atelier Ni sur l'œuvre réalisée, ainsi qu'une entente de restitution des frais de production en cas de vente. L'artiste devra être présent pour le vernissage de l'exposition.

## **10. Confidentialité**

Les projets déposés seront tenus pour confidentiels, ce qui signifie que le comité de sélection et les personnes en charge de l'organisation de l'événement s'engagent à respecter le secret professionnel.

## **11. Annulation et modification de l'appel à projet / renonciation à recours**

Chaque candidat souhaitant concourir devra respecter tous les points du présent règlement.

En cas de non-respect, les organisateurs se réservent le droit d'annuler leur candidature.

Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'appel à projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

**Merci d'envoyer votre candidature par courrier (format papier, CD ou clé USB) à Atelier Ni, 34 Boulevard National 13001 Marseille, ou par mail à [contact@atelierni.com](mailto:contact@atelierni.com) avec comme objet : « Candidature PAC 2019\_ Nom\_Prénom »**

## **DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 15 novembre 2019**

Toutes les candidatures seront conservées par l'atelier.

### **Contact :**

Maxime Gianni : 06 64 25 80 61 (technique) / Julie Schlemmer : 09 54 14 38 48 (administratif)

Mail : [contact@atelierni.com](mailto:contact@atelierni.com)